

L'inspectrice d'académie – directrice
académique des services de l'éducation
nationale de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Angoulême, le 9 novembre 2017



**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de Charente**

**Division
des personnels**

Affaire suivie par
Violaine REGNIER
Poste 40154

Téléphone
05.17.84.01.30

Télécopie
05.17.84.01.68

Courriel
personnels16@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Cité administrative du
Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex

Objet : Changement de département des professeurs des écoles et des instituteurs par
voie de permutations informatisées pour l'année scolaire 2018-2019.

Référence : note de service MENESR – DGRH B2 n°2017-168 du 6-11-2017

La mobilité des enseignants représentant une étape décisive dans leur parcours
professionnel, le ministère met en place un dispositif d'aide et de suivi individualisé.

Les candidats à une mutation qui appelleront le service téléphonique du ministère au
01.55.55.44.44 recevront des conseils personnalisés **dès le lundi 13 novembre 2017 et
jusqu'au mardi 5 décembre 2017 à 18h00**, date de la fermeture des serveurs pour la
saisie des vœux.

Par ailleurs, les candidats à une mutation ont accès aux différentes sources
d'information mises à leur disposition sur le portail de l'Education www.education.gouv.fr,
les sites départementaux et dans les guides SIAM et mobilité spécialement élaborés à
leur intention. Ils seront également destinataires de messages qu'ils recevront dans leur
boîte I-Prof à toutes les étapes importantes du calendrier du mouvement.

Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité impérieuse de communiquer à
mes services, lors de la saisie de vos vœux, vos coordonnées téléphoniques précises
(téléphone fixe et/ou portable), afin de leur permettre de vous contacter rapidement et
de vous faire connaître les résultats de votre demande de mutation.

Après la fermeture des serveurs SIAM/I-Prof, vous pourrez vous adresser à la « *cellule
mouvement* » de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la
Charente au 05.17.84.01.30 / service de la division des personnels, qui pourra vous
informer du suivi de votre dossier jusqu'à la fin des opérations de validation des vœux et
des barèmes, soit le mercredi 31 janvier 2018 au plus tard.

Les instituteurs et professeurs des écoles désireux de muter pour un autre département
devront saisir leurs vœux, **du jeudi 16 novembre 2017 à 12h00 au mardi 5 décembre
2017 à 18h00, uniquement par internet.**

I – Calendrier :

1. Cellule mouvement.

A compter du 13/11/2017 au ministère.

2. Saisie des vœux du 16/11/2017 à 12h00 au 05/12/2017 à 18h00.

II – Procédure :

Modalités pour accéder à S.I.A.M. (Système d'Information et d'Aide aux Mutations) :

1. Saisissez l'adresse internet :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

2. Cliquez sur votre académie d'affectation actuelle présentée dans la carte de France.

Authentifiez-vous en saisissant votre "compte utilisateur" (ou votre nom d'utilisateur) et votre "mot de passe" (par défaut votre NUMÉN).

3. Validez en cliquant sur "CONNEXION".

4. Cliquez successivement sur :

- ▶ L'icône I-Prof
- ▶ "Les services"
- ▶ SIAM (service internet pour les demandes de mutation) Accès à l'application SIAM 1^{er} degré.
- ▶ Phase inter départementale.

L'accusé de réception vous parviendra **uniquement** par votre boîte I-Prof.

Vous devez éditer cet imprimé, le compléter, le signer et le renvoyer sans délai à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente, accompagné de toutes les pièces justificatives. Il devra mentionner vos coordonnées téléphoniques rajoutées de façon manuscrite.

En l'absence de retour de cet imprimé avant le lundi 18 décembre 2017 au plus tard, votre demande de changement de département ne pourra être prise en compte. La procédure sera annulée.

La directrice académique

Marie-Christine HEBRARD